

PAYER VOS COTISATIONS

EN RETRAITE

par le portail

www.net-entreprises.fr

Vous envoyez directement vos données aux organismes de protection sociale (AGIRC, ARRCO, CNAV, URSSAF, Pôle emploi...) et vous effectuez votre ordre de paiement à l'avance. Le prélèvement est opéré le jour de l'échéance.

Avec net-entreprises.fr, vous bénéficiez d'un délai de règlement supplémentaire. Problème de connexion, de mot de passe ou d'accès refusé ? pour les entreprises

N°Indigo 0 820 000 516
0,09 € TTC / MN

pour les comptables

N°Indigo 0 820 366 242
0,09 € TTC / MN

Besoin de renseignements relatifs au contenu de votre déclaration (CNP/CPI, taux de cotisations, etc.) ?

N°Cristal 0 969 36 22 22
APPEL NON SURTAXÉ

par ordre de virement

Comportant vos numéros de BUC et de SIRET, la raison sociale de votre entreprise, le trimestre concerné et l'institution ou le Groupe percevant les cotisations.

par chèque

Libellé à l'ordre de GIE DO cotisations et envoyé dans l'enveloppe retour jointe à l'envoi de bordereaux à : EURO TVS - Centre de traitement D&O Métropole 19 134-140, rue d'Aubervilliers 75166 Paris Cedex 19

des Entreprises

N° 16 - 2^e trimestre 2010

Retraite

Cotisation APEC : les paramètres 2010

La cotisation APEC, destinée au financement de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), est payée par tous les salariés affiliés au régime AGIRC **sauf cas particuliers et notamment les apprentis.**

Retrouvez les valeurs et les taux obligatoires dans la section « services clients entreprises » du site internet D&O (www.groupe-do.fr), rubrique « Valeurs et taux obligatoires ». (Cliquez ici)

Faites vos déclarations de cotisations sociales en ligne !

La déclaration unifiée de cotisations sociales, ou DUCS, permet de déclarer, sous une forme unifiée, les cotisations sociales obligatoires, dont celles de la retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.

A compter du 1^{er} octobre 2010, vous aurez le choix de déclarer vos cotisations en utilisant soit votre dispositif actuel, soit **la télé déclaration DUCS-EFI via Net-entreprises, la solution optimale.**

Vos données de déclaration des cotisations seront présentes sur le portail www.net-entreprises.fr dès le 15 septembre sans démarche de votre part puis,

chaque trimestre, à la date d'ouverture du portail. Nous vous invitons donc à utiliser ce dispositif ainsi que le télé règlement des cotisations.

Le principe simple ne présente que des avantages, puisqu'il optimise le délai de traitement, sécurise nos échanges et vos règlements et supprime les rejets de déclaration.

Le service Net entreprises est gratuit et simple à utiliser. Connectez-vous et laissez vous guider.

Notre cellule « gestion dématérialisée » est là pour vous accompagner ; n'hésitez pas à la contacter au 01 44 64 36 30 ou 01 44 64 39 79 ou par mail : ducs.demat@groupe-do.fr

La consultation des RAP (relevé actualisé de points) pour vos salariés a changé

2010 est une année de modernisation de la gestion de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO appliquée au sein des groupes de protection sociale, tels que D&O. Ces opérations ont pour objectif d'offrir, à terme, une meilleure qualité de service.

Pour vos salariés, la présence ou non des points 2009 sur leur relevé actualisé de points, RAP, est liée au fait que la déclaration des salaires que vous avez fournie est exploitée jusqu'à la fin du 4^e trimestre 2009.

Si les salariés constatent que les points 2009 ne figurent pas sur leur RAP, **invitez-les à se connecter** sur la section « services clients » du site

internet D&O, dans la rubrique « Votre retraite » **en fin d'année**, afin d'obtenir un relevé de points prenant en compte cette mise à jour. (Cliquez ici)




Prévoyance

Un nouveau produit pour les gérants majoritaires

Un nouveau produit destiné aux gérants majoritaires est désormais disponible. Il bénéficie du cadre fiscal de la loi Madelin qui permet de déduire les cotisations du bénéfice imposable.

En santé, il propose quatre niveaux de garanties progressifs, avec des niveaux de remboursements attractifs et des services innovants. En prévoyance,

un capital de base pour perte d'autonomie irréversible ou décès est proposé. D&O a mis en place trois options supplémentaires : une rente éducation, une rente conjoint et une garantie de revenus en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité. Bientôt, une offre « Epargne Retraite » viendra compléter cette gamme. Pour toute question :  0969 36 22 22

APPEL NON SURTAXE

Facilitez le règlement de vos éventuels litiges avec votre institution de prévoyance

Le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) a adopté une charte de la médiation qui permet aux clients, entreprises adhérentes ou assurées, de chercher une issue amiable à tout litige l'opposant à son institution de prévoyance.

En application de cette charte et avant l'engagement

de tout contentieux, les entreprises clientes de D&O, les salariés ainsi que les ayants droit couverts au titre des contrats souscrits auprès de notre institution OREPA-Prévoyance, peuvent saisir par courrier le médiateur du CTIP.

Action sociale

Remise du prix D&O "Accompagnement Handicap" édition 2010

Créé il y a 3 ans, ce prix permet de récompenser chaque année trois associations dont les projets favorisent le lien social ou les relations intergénérationnelles et apportent un mieux-être aux personnes en situation de handicap. Les candidats peuvent présenter des actions réalisées, en cours de réalisation ou à l'état de projet. 400 initiatives démontrant le dynamisme et l'innovation du monde associatif ont été examinées cette année.

Le Jury de l'édition 2010, composé de personnes qualifiées et d'Administrateurs du groupe D&O, a récompensé la **Croix Rouge Française** (délégation d'Arras) qui a reçu le Prix Perspectives d'un montant de 15 000 €, pour son projet de halte détente Alzheimer. **L'association Coccinelle** s'est vu attribuer le Prix Innovation de 15 000 € pour son

fauteuil électrique tout terrain. Le Prix d'Honneur de 20 000 € a été décerné à **l'association Parenthèse** pour son projet de maison d'accueil temporaire, « les temps d'souffler ».



Le fauteuil roulant électrique tout-terrain de Coccinelle permet aux personnes handicapées de faire des ballades en famille.

Paiement des cotisations

Nous vous rappelons que tous vos règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre du GIE DO Cotisations et non à l'ordre d'Euro-TVS qui est notre prestataire d'encaissements.

Si vous ne recevez pas de bordereau pour le trimestre appelé, n'utilisez pas les bordereaux papiers des trimestres précédents mais contactez-nous :

Numéro cristal :  0969 36 22 22 demande de réédition d'un bordereau trimestriel,

APPEL NON SURTAXE

Ligne directe : 01 44 64 39 79 demande d'inscription à nos dispositifs de simplification administrative pour le prochain trimestre.

Si vous utilisez un bordereau afférent à un trimestre antérieur, qui porte les références de la période passée, votre paiement sera affecté à ce trimestre et vous recevrez une mise en demeure pour le trimestre courant.



AGECFA-Voyageurs	DOMISSIMO-Assurances
CARCEPT	DOMISSIMO-Services
CARCEPT-Prévoyance	FONGECFA-Transport
CRC	IPRIAC
CRIS	MUTUELLE D&O
CRPB-AFB	OREPA-Prévoyance

D&O A OUVERT UNE AGENCE À PARIS

Depuis le 11 janvier 2010, l'agence D&O a ouvert ses portes au 174 rue de Charonne dans le 11^e arrondissement de Paris. Nos conseillers clientèle seront heureux de vous recevoir :

**de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h**

pour vous apporter aides et conseils. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en appelant le :

01 44 64 39 70

pour choisir le jour qui vous convient.

Service social :
sur rendez-vous au

 0800 106 206

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE